



Evaluation d'un prejudice causer par un operateur de telephonie

Par **cyril690**, le **21/10/2011** à **14:42**

Bonjour,

j'ai demander une conciliation avec un operateur de telephonie tel, internet, tv et forfait mobile, je dois evaluer le prejudice subis de la part cette societe à mon rencontre, cela fait 2 mois que je n'ai pas les services disponibles alors que je continue à payer, je ne peux ni emettre des appels ni recevoir des appels ni ne reçois la television et rien ne se passe de leur côté, pas de geste commercial et pas d'evolution. Mon epouse ne peu pas telephoner a sa maman âgée de 85 ans, au Brésil, pour prendre des nouvelles sur sa santé car vivant toute seule à son domicile.

Merci de m'informer pour evaluer ce prejudice en euros causé de la part de cet operateur.

Cordialement,

M. bador.